



INFO RISQUES

Formulaire d'inscription volontaire à l'annuaire opérationnel établi dans le cadre du plan communal de sauvegarde

IMPORTANT : s'inscrire à l'annuaire opérationnel et renseigner tous les champs du formulaire sont facultatifs. L'inscription permet un service personnalisé, ce qui n'exclut aucune personne pour bénéficier des secours.

Les informations proposées (présentation de l'événement survenu, procédure de vigilance mise en place, consignes à suivre...) concernent :

- **LES RISQUES NATURELS** : inondation, feux de forêt, séisme
- **LES RISQUES TECHNOLOGIQUES** : transport de matières dangereuses, pollutions
- **LES RISQUES SANITAIRES** : canicule, pics d'ozone, épidémies

Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Adresse/Quartier/Ville

Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par la commune de Villeneuve-Loubet

Ne souhaite pas bénéficier du système d'information mis en place par la commune de Villeneuve-Loubet

Choisissez le (ou les) support(s) souhaité(s)

Message vocal sur téléphone fixe - N°

Cochez cette case si ce numéro n'est pas public car inscrit en "liste rouge"

Message vocal sur téléphone mobile - N°

SMS sur téléphone mobile - N°

Courriel à l'adresse@.....

Télécopie au N°

Cochez cette case si ce numéro n'est pas public car inscrit en "liste rouge"

J'atteste avoir été informé(e) que :

- L'inscription à l'annuaire opérationnel n'est soumise à **aucune obligation** et que **chaque renseignement de ce questionnaire est facultatif**
- Les informations recueillies seront transmises à la commune de Villeneuve-Loubet dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), dispositif permanent et général d'alerte à la population.

FAIT À **LE**

SIGNATURE

Nota : vous pouvez déposer le présent formulaire dans l'un des services municipaux recevant du public ou à la mairie principale.

Ce service étant totalement gratuit pour le destinataire, la commune se réserve la possibilité de ne pas diffuser les informations sur tous les supports souhaités. Elles font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif permanent et général d'alerte à la population dit "Plan Communal de sauvegarde" (PCS). Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année, est le Maire de Villeneuve-Loubet. Conformément à la LOI n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose de droits d'opposition, d'accès, de rectification et/ou de suppression des données le concernant en adressant sa demande par courrier au service municipal : "Action Participative et Citoyenne" - Hôtel de Ville BP 59 / 06271 VILLENEUVE-LOUBET Cedex ou par courriel à : espace-citoyen@mairie-villeneuve-loubet.fr